



ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

MODALITÉS D'ACCÈS AUX ÉTUDES D'ODONTOLOGIE

- Date de validation par le conseil de faculté : 23/09/2021
- Dates de validation en CFVU : 30 septembre 2021 - 12 octobre 2021 et 15 novembre 2021

11 Rue Guillaume PARADIN - 69 372 LYON Cedex 08

<http://odontologie.univ-lyon1.fr>

Université Claude Bernard Lyon 1 - Membre de l'Université de Lyon

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF : 85.42Z

• TP LYON 10071 69000 00001004330 72

SOMMAIRE

MODALITÉS GÉNÉRALES	3
I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
II – CRITÈRES DE CLASSEMENT DES ÉTUDIANT(E)S EN FONCTION DE LEURS PARCOURS	3
II.1 Groupes de parcours	3
II.2 Conditions pour candidater	4
II.3 Recevabilité des candidatures	4
II.4 Réunion du jury à l'issue du premier groupe d'épreuves	5
III – ADMISSION EN 2 ^{ème} ANNÉE DES ÉTUDES D'ODONTOLOGIE DES ÉTUDIANT(E)S INSCRIT(E)S EN PASS OU LAS	7
III.1 Admission à l'issue du 1 ^{er} groupe d'épreuves	7
III.2 Admission à l'issue du second groupe d'épreuves	7
III.3 Disposition des passerelles nationales	8
ANNEXES	9
LISTE DES ABRÉVIATIONS	12

Modalités générales

I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6 et L. 613-1

Vu L'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)

Vu Le décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)

Vu Le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP)

La formation est sélective avec un nombre de places limité (Numerus Apertus) pour intégrer la 2^{ème} année de Formation Générale en Odontologie (FGSO2).

L'étudiant(e) doit être classé(e) dans les places éligibles connues durant l'année universitaire.

Des objectifs pluriannuels de formation sont définis par rapport aux besoins en professionnels de Santé des territoires.

II – CRITÈRES DE CLASSEMENT DES ÉTUDIANT(E)S EN FONCTION DE LEURS PARCOURS

II.1 Groupes de parcours

Les étudiant(e)s sont évalué(e)s selon les groupes de parcours suivants :

Universités	Formations	Niveaux	Groupes de parcours
Université UCBL	PASS Lyon Est	L1	1
Université UCBL	PASS Lyon Sud	L1	2
Université UCBL	LAS	L1	3
		L2 /L3	4
Université Lumière – Lyon 2	LAS	L1	3
		L2/L3	4
Université Lumière Jean Moulin – Lyon 3	LAS	L1	3
		L2	4
Institut catholique de Lyon	LAS	L1	3
		L2	4
Université Grenoble - Alpes	PASS	L1	5
Université Grenoble - Alpes	LAS	L1	6
		L2/L3	7
Université Jean Monet – Saint-Etienne	PASS	L1	8
Université Jean Monet – Saint-Etienne	LAS	L1	9
		L2/L3	10

Les groupes de parcours ainsi que les formations des PASS et des LAS permettant l'accès en FGSO2 pour l'année universitaire 2022-2023 sont listés en annexes.

II.2 Conditions pour candidater

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 4 novembre 2019, les candidats doivent déposer un dossier de candidature pour le choix de la filière Odontologie.

Le dépôt du dossier s'effectuera dans le courant du 2^{ème} semestre de l'année en cours de façon dématérialisée sur une plateforme dédiée via un formulaire. Le/la candidat(e) devra clairement mentionner son choix pour la filière Odontologie. Les modalités précises et le dépôt et le calendrier pour le dépôt seront portés à la connaissance des étudiants de tous les groupes de parcours :

- Par voie d'affichage sur les sites internet respectifs des différentes composantes proposant des parcours de formation PASS et/ou LAS et sur le site de l'UFR d'Odontologie
- Par message envoyé sur leur mail universitaire
- Par voie de publication sur les blogs dédiés aux parcours de formation

II.3 Recevabilité des candidatures

II.3.1 Candidature venant du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) (Groupes de parcours n°1, 2, 5 et 8)

Pour candidater à l'admission en deuxième année du premier cycle des études d'odontologie (FGSO2) les étudiant(e)s doivent :

- Avoir validé le PASS en première session conformément aux modalités de contrôle des connaissances de ce parcours (*i.e.* Validation des 60 ECTS du PASS)
- S'être présenté(e) à l'examen et avoir obtenu une note à l'UE spécifique « Odontologie »

II.3.2 Candidature venant de Licence avec Accès Santé (LAS) 1^{ère} année (Groupes de parcours n°3 et 9)

Pour candidater à l'admission en FGSO2, les étudiant(e)s inscrit(e)s en 1^{ère} année dans l'une des licences partenaires (cf article II.1 et annexes) doivent :

- Avoir validé l'année de licence en cours en première session, conformément aux modalités de contrôles des connaissances applicables (*i.e.* Validation des 60 ECTS)
- Avoir validé la mineure Santé conformément aux modalités de contrôles des connaissances de cette mineure, l'année en cours

NB : Les étudiant(e)s redoublant leur LAS 1 et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE mineure santé précédemment (en 2020-2021 en session 1 ou en session 2), peuvent candidater pour la sélectivité des filières de santé sous réserve de valider les autres UE de leur LAS et ne pas avoir déjà candidaté en LAS 1 en 2020-2021.

II.3.3 Candidature venant de Licence avec Accès Santé 2^{ème} et 3^{ème} année (Groupes de parcours n°4 et 10)

Pour candidater à l'admission en FGSO2, les étudiant(e)s inscrit(e)s en 2^{ème} ou 3^{ème} année dans l'une des licences partenaires (cf article II.1 et annexes) doivent :

- Avoir validé l'année de licence en cours en première session, conformément aux modalités de contrôle des connaissances applicables (i.e. Validation de 120 ECTS en LAS2 et 180 ECTS en LAS3)

Et soit

- Avoir validé la Mineure Santé :
 - o Soit en validant, l'année en cours, en 1ère session, le bloc restant ou les 2 blocs conformément aux modalités de contrôles des connaissances de cette mineure. Dans ce cas, l'acquisition du bloc restant ou des deux blocs de l'UE Mineure Santé par le système des compensations ouvertes aux MCCC des licences accès santé ne permet pas l'accès à la sélectivité des filières de santé.
 - o Soit en ayant validé les années précédentes les deux blocs, en 1ère ou 2ème session, conformément aux modalités de contrôles des connaissances de l'UE Mineure Santé ou par le système de compensation des licences accès santé.
- Avoir validé l'année PASS (Validation des 60 ECTS), en 1ère ou 2ème session.

II.3.4 Candidature venant de Licences avec Accès Santé l'UGA (Groupes de parcours n°6 et 7)

Pour groupes de parcours 6 et 7, l'accès en FGSO2 est basé sur un classement établi à partir des notes obtenues dans les UE de leur licence d'origine avec une validation de l'option santé selon les modalités de contrôle des connaissances définies par l'UGA.

II.4 Réunion du jury à l'issue du premier groupe d'épreuves

II.4.1 Principe

Pour chaque groupe d'épreuves, le jury prévu à l'article 9 de l'arrêté du 4 novembre 2019 se réunit pour examiner les notes obtenues par les étudiants(e)s selon le calcul d'un score.

Les groupes de parcours concernés sont les groupes de parcours de 1 à 4, 8, 9 et 10.

II.4.2 Classement pour les PASS

Pour les **groupes de parcours n°1 et 2**, le jury précité examine les notes des étudiant(e)s suivant le « calcul de score » conformément aux coefficients fixés dans les MCCC des PASS et rappelés ci-dessous :

UE	Coefficients
UE1 SHS/Santé publique	30
UE2 Biochimie/biologie moléculaire	25
UE3 Biostatistiques	10
UE4 Médicaments et autres produits de santé	10
UE5 Cellules et Tissus	25
UE6 Biophysique	20
UE7 Anatomie	20
UE8 Physiologie	20
UE Mineure disciplinaire	20
UE Odontologie	40

Pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en PASS dans l'U.F.R de médecine de Grenoble (**groupe de parcours n°5**), les conditions d'admissibilité et les grilles de pondération sont indiquées dans les MCCC de l'Université Grenoble Alpes.

Pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en PASS dans l'U.F.R de médecine de Saint-Etienne (**groupe de parcours n°8**), le jury précité examine les candidatures des étudiant(e)s et les classe selon le score obtenu conformément aux coefficients ci-dessous :

UE	Coefficients
S1 UE1 Biochimie Biologie Moléculaire	21
S1 UE2 Biologie Cellulaire Et Histologie	21
S1 UE3 Biophysique 1	13
S1 UE4 Biostatistiques	10
S2 UE 5 Anatomie Embryologie	16
S2 UE6 Médicaments Et Produits de Santé	10
S2 UE3 Biophysique	8
S2 UE 7 Sciences Humaines Et Sociales	20
S2 UE8 Physiologie Humaine	15
Anglais	6
UE Spécialité Odontologie	60

II.4.3 Classement pour les LAS

Pour les **groupes de parcours n°3, 4, 9 et 10**, le jury examine les résultats des étudiant(e)s en prenant en compte les notes des UE suivantes :

- Etudiant(e) en LAS1 :
 - Notes LAS1 UE Disciplinaires + UE mineure santé (*i.e.* hors UE transversales)
- Etudiant(e) en LAS2/LAS3 qui suit l'UE mineure santé en 2021-2022 :
 - Notes LAS2/LAS3 UE Disciplinaires + UE mineure santé (*i.e.* hors UE transversales)
- Etudiant(e) en LAS2/LAS3 ayant validé l'UE mineure santé en 2020-2021 :
 - Notes LAS2/LAS3 UE Disciplinaires (*i.e.* hors UE transversales)
- Etudiant(e) en LAS2 ayant validé l'année PASS en 2020-2021 :
 - Notes LAS2 UE Disciplinaires (*i.e.* hors UE transversales)

Pour chaque groupe de parcours 3, 4, 9 et 10, un interclassement sera opéré par le jury entre les étudiant(e)s issu(e)s de l'ensemble des L.AS en procédant à une harmonisation des moyennes et des écarts-types des notes obtenues par les étudiant(e)s.

Pour les **groupes de parcours 6 et 7**, le jury prévu à l'article 9 de l'arrêté du 4 novembre 2019 de l'UGA se réunit pour examiner les notes obtenues par les étudiants(e)s selon les modalités de contrôle des connaissances définies.

III – ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE DES ÉTUDES D'ODONTOLOGIE DES ÉTUDIANT(E)S INSCRIT(E)S EN PASS OU LAS

III.1 Admission à l'issue du premier groupe d'épreuves

Pour les **groupes de parcours de 1 à 4 et de 8 à 10**, les candidat(e)s ayant obtenu un score supérieur au seuil déterminé par le jury peuvent être admis(es) directement en FGSO2 sans avoir à se présenter au second groupe d'épreuves.

Le pourcentage de ces étudiant(e)s ne peut excéder 50% du nombre de places offertes pour chaque groupe de parcours.

Les candidat(e)s admis(es) à l'issue de cette première phase devront confirmer l'acceptation de leur admission, en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission la formation définitivement choisie, et ce **au plus tard 8 jours avant le début des épreuves de second groupe**. Cet accord vaut renoncement au second groupe d'épreuves aux autres filières. Si le/la candidat(e) souhaite passer les épreuves du second groupe pour une autre filière qu'odontologie, il/elle peut renoncer à l'admission directe et sera alors attendu(e) aux épreuves du second groupe pour la filière odontologie. L'UGA établit de la même façon un classement pour ses groupes de parcours respectifs.

III.2 Admission à l'issue du second groupe d'épreuves

Les étudiant(e)s ayant obtenu un score inférieur au seuil minimal indiqué précédemment mais supérieures à un seuil minimal déterminé par le jury apparaitront sur liste complémentaire pour une admission directe. S'ils n'accèdent pas à cette admission directe, ils sont attendus aux épreuves du second groupe.

Un module de préparation aux épreuves du second groupe est proposé à tous les étudiant(e)s admissibles.

Les étudiant(e)s ayant un score inférieur à ce seuil d'admission au second groupe d'épreuves ne seront pas admis(es) en filière de formation d'odontologie.

Les épreuves du second groupe ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai de quinze jours après la publication de la liste des étudiant(e)s admis(es) à l'issue des épreuves du premier groupe.

Pour les étudiants(e)s issu(e)s des PASS de Lyon Est, Lyon Sud et de Saint-Etienne (groupes de parcours 1,2 et 8) ainsi que des LAS de Lyon et de Saint-Etienne (groupes de parcours 3, 4, 9 et 10), le second groupe d'épreuves est constitué de 2 épreuves orales de 10 minutes qui prendront la forme d'entretiens :

- Le premier entretien permettra d'évaluer les capacités de raisonnement des candidat(e)s. Les candidat(e)s bénéficieront d'un temps de préparation à l'entretien, d'une durée de dix minutes. L'entretien de dix minutes se décomposera en une partie d'exposé et une partie de questions/réponses d'une durée sensiblement égale.
- Le second entretien consiste en une mise en situation destinée à évaluer les capacités de discernement et d'analyse des candidat(e)s. Les candidat(e)s ne bénéficieront d'aucun temps de préparation.

Une note de même poids est attribuée pour chaque épreuve orale : la somme des notes de ces deux épreuves orales constitue le résultat du second groupe d'épreuves.

La note finale obtenue par le (la) candidat(e) sera établie en fonction selon la grille de pondération suivante :

- 70 % sur la note obtenue lors des épreuves du premier groupe
- 30% sur la note obtenue lors des épreuves du second groupe

Le jury établit pour chaque groupe de parcours (1-4 et 8-10) la liste des candidat(e)s admis(es) en odontologie dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'université, ainsi qu'une liste complémentaire. Les candidats inscrits sur cette liste confirment, au plus tard quinze jours après la publication des résultats, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice. Ce choix est définitif.

Pour les étudiants(e)s issu(e)s des PASS et LAS de l'UGA (groupes de parcours 5 à 7), les modalités de déroulement du second groupe d'épreuves et les modalités d'acceptation des filières sont définies dans les MCCC établies par cette dernière.

III.3 Disposition des passerelles nationales

Vu l'article 7 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, au moins 5% des places sont réservés à des étudiants titulaires de grades, de titres ou de diplômes, dont la liste est établie par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé. Ces candidat(e)s présentent alors leur candidature au titre du II de l'article R 631-1 du code de l'éducation.

Les procédures d'admissibilité et d'admission sont déterminées par l'article R631-1-3 du code de l'éducation.

La recevabilité des dossiers est examinée par un jury désigné par le président de l'UCBL dont la composition est définie par arrêté des ministres de l'enseignement supérieure de de la santé.

Les candidat(e)s dont le dossier est retenu sont auditionné(e)s par le jury. À la suite de l'audition, une liste de candidats admis en FGSO est établie.

ANNEXES

Annexe 1 : Formations ouvrant droit à la candidature aux études d'odontologie pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Universités	Formations	Niveaux	Groupes de parcours
Université UCBL	PASS Lyon Est	L1	1
Université UCBL	PASS Lyon Sud	L1	2
Université UCBL	Portail Physique Chimie Sciences de l'ingénieur	L1 - accès santé	3
Université UCBL	Licence Chimie	L2 Chimie - accès santé L3 parcours Chimie - accès santé	4
Université UCBL	Licence Physique	L2 Physique - accès santé L3 parcours Physique - accès santé	4
Université UCBL	Portail Mathématiques et Informatique	L1 - accès santé	3
Université UCBL	Licences Mathématiques	L2 Mathématiques - accès santé L3 Mathématiques pour l'enseignement - accès santé	4
Université UCBL	Portail Sciences de la Vie et de la Terre	L1 - accès santé	3
Université UCBL	Licence Sciences de la Vie	L2 Sciences de la vie - accès santé L2 Biochimie- accès santé L3 Biochimie- accès santé L3 parcours Génétique et biologie cellulaire- accès santé L3 parcours Microbiologie- accès santé L3 parcours Physiologie- accès santé L3 Sciences de la biodiversité- accès santé L3 parcours Bio-informatique et modélisation - accès santé	4
Université UCBL	Licence Sciences de la Vie et de la Terre	L2 - accès santé L3 Sciences de la vie, de la terre et de l'univers - accès santé	
Université UCBL	Science pour la Santé	L1- accès santé L2- accès santé	3 4
Université Lumière – Lyon 2	Portail Psychologie et Sciences Cognitives	L1 accès santé	3
Université Lumière – Lyon 2	Portail Psychologie et Sciences Cognitives	L2 accès santé - Psychologie L2 accès santé - Sciences et technologies	4
Université Lumière Jean Moulin – Lyon 3	Droit (Lyon et Bourg-en-Bresse)	L1-access santé	3
Université Lumière Jean Moulin – Lyon 3	Droit	L2 accès santé	4

Universités		Formations	Niveaux	Groupes de parcours
UGA		PASS	L1	5
UGA		LAS Droit	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Économie et gestion	L1	6
			L2	7
UGA		LAS Sciences pour la santé - Biotechnologies pour la santé	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Chimie et biochimie	L1	6
UGA		LAS Chimie	L2/L3	7
UGA		LAS Portail Informatique, Mathématiques et Application (IMA)	L1	6
UGA		LAS Mathématiques	L2/L3	7
UGA		LAS Informatique	L2/L3	7
UGA		LAS Portail Sciences pour l'ingénieur	L1	6
UGA		LAS Portail Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM)	L1	6
UGA		LAS Mécanique	L2/L3	7
UGA		LAS Physique	L2/L3	7
UGA		LAS Sciences de la terre - Sciences de la Terre et de l'Environnement	L1	6
UGA		LAS Sciences de la terre	L2/L3	7
UGA		LAS Sciences de la vie - Sciences du vivant	L1	6
UGA		LAS Sciences de la vie	L2/L3	7
UGA		LAS Histoire	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Histoire de l'art et archéologie	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Musicologie	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Philosophie	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Psychologie	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Électronique, énergie électrique, automatisme	L2/L3	7
UGA		LAS Génie civil	L2/L3	7
UGA		LAS Droit - Valence	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Économie et Gestion - Valence	L1	6
			L2/L3	7
UGA		LAS Portail Chimie - Biologie – Valence	L1	6
UGA		LAS Portail Informatique, Mathématiques et Applications (IMA) - Valence	L1	6
UGA		LAS Portail Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques (PCMM) - Valence	L1	6
UGA		LAS Chimie – Valence	L2	7
UGA		LAS Physique – Valence	L2/L3	7
UGA		LAS Informatique – Valence	L2	7
UGA		LAS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) - Grenoble	L1	6
			L2	7

Universités	Formations	Niveaux	Groupes de parcours
UJM	PASS	L1	8
UJM	LAS Droit	L1	9
UJM	LAS Droit	L2 des affaires médicales	10
UJM	LAS Économie et gestion	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Mathématiques	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Informatiques	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Sciences pour l'ingénieur	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Chimie (MISPIC)	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Chimie (BGC)	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Sciences de la vie	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Sciences de la terre	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Sciences de l'éducation	L1	9
		L2	10
UJM	LAS STAPS	L1	9
		L2	10
UJM	LAS Licence pour la santé	L1	9

Liste des abréviations

CFVU	Commission Formation et Vie Universitaire
DFGSO2	Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques 2 ^{ème} année.
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (European Credits Transfer System)
FGSO2	Formation Générale en Sciences Odontologiques 2 ^{ème} année
LAS	Licence avec Accès Santé
MCCC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences
MMOP	Médecine Maïeutique Odontologie Pharmacie
PASS	Parcours d'Accès Spécifique Santé
UE	Unité d'Enseignement
UGA	Université Grenoble – Alpes
UJM	Université Jean Monnet Saint-Etienne